

## **AVIS PUBLIC FAPERJ Nº 24/2019 « PROGRAMME DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE FAPERJ / FRANCE – 2020 »**

Le gouvernement de l'État de Rio de Janeiro, le Secrétariat d'État à la Science, à la Technologie et à l'Innovation - SECTI, la Fondation Carlos Chagas Filho d'Appui à la recherche de l'État de Rio de Janeiro - FAPERJ et le Consulat Général de France font connaître, via du présent avertissement public, que l'enregistrement est ouvert au «Programme de la Mobilité Internationale 2020», qui vise à accueillir les enseignants, chercheurs et doctorants des établissements français dans les établissements d'enseignement et de recherche situés dans l'État de Rio de Janeiro.

### **1. OBJECTIFS**

**1.1** Soutenir les activités de recherche scientifique, technologique et d'innovation visant à renforcer le partenariat entre les chercheurs français et fluminense, établir de nouvelles collaborations et étendre celles existantes entre le Brésil et la France dans tous les domaines de la connaissance, visant à l'échange et l'approfondissement des connaissances entre chercheurs participants, avec des avantages pour les deux pays.

**1.2** Les propositions doivent être classées dans l'une des gammes suivantes, selon la modalité demandée:

- **BANDE A** - Destiné à un maximum de 10 (dix) professeurs ou chercheurs invités (Chaires Françaises) d'institutions françaises, qui resteront dans l'État de Rio de Janeiro pendant une période de 30 à 90 jours;

- **BANDE B** - Destiné jusqu'à 5 (cinq) doctorants des établissements français, qui souhaitent entreprendre une partie de leur stage dans les établissements d'enseignement et de recherche dans l'État de Rio de Janeiro (doctorat sandwich reverse), pour une durée de 6 (six) mois;

**1.3** La période envisagée pour la réalisation de la mobilité dans les deux voies devrait se situer entre le 01/05/2020 et le 30/04/2021;

## **2. ADMISSIBILITÉ ET RESTRICTIONS**

### **2.1 BANDE A (Chaires Françaises):**

#### **2.1.1 Du proposant :**

• La demande sera faite par le Directeur de thèse de Rio de Janeiro, qui sera chargé de nommer le candidat à la bourse et de lui transmettre, mensuellement, les montants. Pour cette modalité, les types de proposant éligibles sont les suivants: chercheur titulaire d'un doctorat, "Cientista do Nosso Estado e Jovem Cientista do Nosso Estado". Les autres modalités du soumissionnaire ne seront pas acceptées par le système ;

- Faites mettre à jour votre CV sur la plateforme Lattes ;
- Avoir une relation d'emploi ou statutaire avec l'institution d'enseignement et de recherche basée dans l'État de Rio de Janeiro où le projet sera exécuté ;
- Avoir une autorisation (par écrit) de l'établissement d'enseignement et de recherche où les activités de recherche seront menées ;
- Détaillez le plan d'activités prévu pour le bénéficiaire pendant la période de recherche prévue.

#### **2.1.2 Du candidat à bourse du Chercheur Invité:**

• Être «Professeur des Universités», «Maître de conférences», «Chargé de recherche» ou «Directeur de recherche» (Annexe 2). L'habilitation à diriger des recherches (HDR) sera considérée comme un critère privilégié. Il n'est pas nécessaire d'être de nationalité française ;

• Avoir une relation académique ou institutionnelle avec une institution en France qui se prolonge au-delà de la période de la bourse demandée;

• Ne pas avoir d'emploi ou de relation statutaire dans un établissement d'enseignement et de recherche basé dans l'État de Rio de Janeiro;

• Démontrer la capacité de formation de nouveaux chercheurs;

• Il devrait y avoir un dévouement total au projet de recherche. S'il existe une relation d'emploi et / ou statutaire dans un autre établissement d'enseignement et de recherche, un document confirmant la libération complète de cette relation pour le développement du projet de recherche doit être joint ;

- Il appartient au chercheur invité d'organiser de manière autonome son séjour dans l'État de Rio de Janeiro;
- Dans un délai d'un mois à compter de la fin de leur séjour, les professeurs visiteurs invités doivent remettre un rapport d'activité aux parties françaises et brésiliennes. Ils doivent également remplir et soumettre le questionnaire de satisfaction du programme de chaire qui leur est adressé par le Consulat de France.

### 2.1.3 De la proposition:

- Les candidats doivent proposer un projet préparé en partenariat avec un professeur d'université Fluminense (professeur hôte, responsable du projet et de la chaire) décrivant les activités d'enseignement et de recherche qui seront développées et indiquant les dates prévues pour leur séjour à Rio de Janeiro. Le projet doit comprendre au moins une conférence grand public ou une activité de diffusion scientifique. Le consulat général de France à Rio de Janeiro pourrait éventuellement demander au professeur invité d'intervenir dans le cadre de sa programmation scientifique;
- Toutes les propositions doivent être approuvées par la Coopération Internationale de l'université ou de l'institut accueillant le candidat ;
- La présentation du projet doit être synthétique (jusqu'à 10 pages);
- La proposition sera présentée par le professeur hôte au conseil d'administration de l'institution fluminense pour son accord. Le professeur hôte, responsable de la Chaire, s'engage à participer au programme élaboré conjointement et à assurer les conditions nécessaires pour que le professeur invité français soit hébergé conformément au programme de travail défini ;
- Le comité de sélection souligne l'importance de la conception conjointe du projet par le professeur de français visiteur et le professeur d'accueil, notamment en ce qui concerne le choix des dates de séjour, la logistique nécessaire en fonction de la nature et des attentes du projet et disponibilité des ressources existantes en termes de communication ou de renforcement des activités menées;
- Tout en restant au Brésil, les demandes de l'enseignant étranger seront à la charge du professeur hôte, la FAPERJ est seul responsable du paiement des bourses ;

- La durée du séjour doit être choisie en accord avec le professeur d'accueil en fonction du calendrier brésilien (hors période de vacances universitaires) et de sa disponibilité, selon ses engagements pris en cours d'année, dans ou en dehors de l'université;

- Les séjours doivent commencer à partir du 05/2020. Les dates renseignées dans le projet peuvent être modifiées à titre exceptionnel, dans le délai défini au point 1.3 du présent avis. Les enseignants sélectionnés qui souhaitent reporter leur arrivée à l'année suivante perdront automatiquement l'avantage d'approbation dans l'avis auquel la proposition a été soumise;

- Pour que la communication soit fréquente, les proposant et boursiers sélectionnés doivent systématiquement informer la FAPERJ et le Consulat de France de leurs activités publiques dans le cadre du programme de chaires, telles que conférences, séminaires, *brainstorming*, etc.

## **2.2 BANDE B (Doctorate Sandwich Reverse):**

### 2.2.1 Du proposant:

- Le proposant doit, obligatoirement, être le conseiller brésilien du Doctorant qui viendra du France et qui effectuera le stage dans une institution basée dans l'Etat de Rio de Janeiro ;

- Faites mettre à jour votre CV sur la plateforme Lattes ;

- Pour cette modalité, les types de candidats éligibles sont: Chercheur possédant un Doctorat, "Cientista do Nosso Estado e Jovem Cientista do Nosso Estado", agréés auprès d'Écoles doctorales stricto sensu d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche installés dans l'État de Rio de Janeiro. Les autres modalités du porteur ne seront pas acceptées par le système ;

- Avoir une relation d'emploi ou fonctionnelle avec l'institution d'exécution du projet ;

- Détaillez le plan d'activités prévu pour le boursier pendant la période de stage prévue ;

- Présenter une bonne production scientifique dans le domaine de l'orientation et une expérience antérieure avérée dans l'orientation des thèses de doctorat.

### 2.2.2 Du candidat à bourse (du doctorant):

- Inscrit régulièrement en doctorat dans une institution française jugée méritoire par la Commission de Jugement Spécial instituée par la FAPERJ et le Consulat de France;
- Avoir un visa étudiant valide au Brésil, en cas de nationalité étrangère;
- Ne dépassez pas la durée totale du cours de doctorat, conformément au délai réglementaire pour la soutenance de la thèse, et la durée du séjour dans l'État de Rio de Janeiro doit être prévue pour qu'au moins 6 (six) mois restent à l'étranger pour la rédaction finale et la soutenance de la thèse;
- Présenter la production scientifique antérieure et avoir progressé dans le projet de thèse à un niveau compatible avec la perspective de bonne exécution du plan d'affaires à développer dans l'État de Rio de Janeiro;
- Avoir une maîtrise du portugais, de l'espagnol ou de l'anglais, attestée par un document signé par le conseiller-chercheur de l'État de Rio de Janeiro;
- Se consacrer pleinement aux activités du projet;
- Soumettre toute la documentation requise pour la sélection et la mise en œuvre de la bourse, selon le programme d'aides et bourses de la FAPERJ;
- Être en mesure de démarrer des activités liées au projet dès que votre demande est approuvée par FAPERJ;

### 2.2.3) De la proposition:

- Doit être transmis par le candidat, avec l'accord de la coordination du Programme d'Études Supérieures auquel il est lié et du directeur de thèse principal (étranger) du doctorant à nommer pour la bourse ;
- Doit présenter la justification de l'achèvement du stage de doctorat inscrit dans le Programme d'Études Supérieures d'un établissement d'enseignement et de recherche étranger ;
- Doit indiquer le candidat, y compris le *Curriculum Vitae* mis à jour, pour recevoir la bourse prévue dans ce programme. Chaque proposant ne peut désigner qu'un seul candidat ;
- Description du projet de recherche à développer, décrivant le plan de travail et contenant:

- a) Une claire délimitation des objectifs de la recherche et ses fondements ;
- b) Un exposé des motifs démontrant l'importance du projet pour l'établissement, ainsi qu'un résumé de la ligne de recherche et/ou de développement technologique ou du domaine de concentration ;
- c) La description de la méthode à utiliser;
- d) Compatibilité du calendrier d'exécution des activités prévues, contenant les détails des objectifs et des actions prévues;
- e) Les résultats attendus;
- f) Références bibliographiques;
- g) L'équipe d'exécution du projet, avec les titres respectifs et les éventuels collaborateurs: étudiants de premier cycle, étudiants des cycles supérieurs, chercheurs, techniciens et établissements collaborateurs / partenaires qui ont donné un consentement écrit formel, qui devrait être gardé sous la garde du projet. Coordinateur de projet;
- h) L'infrastructure physique et technologique nécessaire, déjà disponible dans l'institution proposante ou à installer pour atteindre les objectifs du projet, dans le cadre du plan de travail et calendrier présentés;
- i) Des Autres informations jugées pertinentes.

**2.3** L'accumulation avec d'autres financements d'une agence nationale de développement dans le même but n'est pas autorisée, et le bénéficiaire est responsable de demander la suspension ou l'annulation, le cas échéant.

**2.4** La FAPERJ se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la bourse à tout moment, en raison du retrait du stage sans le bon accord de la Fondation ou en raison de toute situation jugée disproportionnée. Situation dans laquelle le retour de l'investissement public réalisé sera nécessaire.

### **3. CALENDRIER**

<b>1. Lancement de l'appel à participation</b>	19/12/2019
<b>2. Soumission des projets en ligne</b>	Du 20/12/2019 au 31/01/2020
<b>3. Divulgarion des résultats</b>	À partir du 13/03/2020

## **4. COMITÉ DE JUGEMENT**

**4.1** Les propositions seront examinées par un comité de jugement franco-brésilien, désigné par la présidence de la FAPERJ et le consulat de France;

**4.2** Le comité de sélection publiera les résultats par publication sur le site Internet de la FAPERJ ([www.faperj.br](http://www.faperj.br)) et via le bulletin électronique, à partir du 13/03/2020. Une liste complémentaire des propositions recommandées sera établie et communiquée aux parties intéressées qui seront contactées en cas de retrait.

**4.3** Il est interdit à tout membre du Comité de juger des projets dans lesquels:

- Il y a un intérêt direct;
- Que votre conjoint, partenaire ou parent, consanguin ou similaire, participe, directement ou indirectement, jusqu'au troisième degré;
- Vous êtes en litige ou en litige administratif avec un membre de l'équipe de projet ou leurs conjoints ou partenaires respectifs.

**4.4** Le Comité spécial de jugement présentera les justifications pour recommander ou non les propositions et, après la conclusion des travaux de jugement, élaborera la liste des projets jugés recommandés ou non recommandés, ainsi que d'autres informations et des recommandations jugées pertinentes.

## **5. PROCESSUS D'ÉVALUATION**

**5.1** L'évaluation des propositions suivra les étapes suivantes: pré-qualification, évaluation du mérite, priorisation et délibération par le conseil scientifique de la FAPERJ;

**5.2 PRE-QUALIFICATION:**

**5.2.1** À ce stade, le domaine technique de la FAPERJ vérifiera les conditions d'admissibilité du soumissionnaire définies dans le présent avis;

**5.2.2** La proposition sera disqualifiée dans les situations suivantes:

- Remplissage incomplet du formulaire de proposition en ligne, conformément à ses instructions pour le remplir;

- Proposition et/ou participation de chercheurs non éligibles à l'équipe proposante;
- Absence de toute pièce jointe requise par l'avis.

### **5.3 ÉVALUATION DU MÉRITE**

#### **5.3.1 Critères d'évaluation de la BANDE A et B:**

A. Mérite technico-scientifique, originalité, degré d'innovation, définition des objectifs et résultats attendus;

B. Les Curricula vitae du chercheur/conseiller hôte et du chercheur invité/doctorant français, examinées en ce qui concerne l'expérience dans le domaine du projet, la qualité et la régularité de la production scientifique et/ou technologique et la contribution à la formation des ressources humaines;

C. L'infrastructure disponible pour l'exécution du projet;

D. La pertinence des méthodes à utiliser dans le projet;

E. La pertinence de la période de séjour du professeur invité ou du doctorant par rapport aux objectifs et buts proposés;

F. L'articulation et l'intégration entre les chercheurs de la proposition;

G. L'applicabilité et la pertinence au développement scientifique, technologique, économique, environnemental et social des différentes régions de l'État de Rio de Janeiro;

### **5.4 PRIORISATION**

5.4.1 Les propositions seront formulées sur la base des priorités suivantes:

- **RECOMMANDÉ AVEC PRIORITÉ** - conformément aux ressources financières fournies par l'avis;

- **RECOMMANDÉ SANS PRIORITÉ** - pour le remplacement éventuel des propositions prioritaires recommandées qui ne sont pas mises en œuvre;

- **NON RECOMMANDÉ.**

### **5.5 RÉOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

5.5.1 L'étape de décision se conclura par la classification et l'approbation des propositions considérées comme qualifiées par le Comité spécial de jugement, soumises à la décision finale du Conseil de la FAPERJ.

## **6. PROCÉDURE D'INSCRIPTION**

**6.1** Les propositions doivent être envoyées avant le 31/01/2020 à la FAPERJ via SisFAPERJ (<https://sisfaperj.faperj.br/sisfaperj/>) et au Consulat général de France à Rio de Janeiro, sous la responsabilité du Monsieur Philippe Michelin ([philippe.michelon@diplomatie.gouv.fr](mailto:philippe.michelon@diplomatie.gouv.fr)), selon le calendrier détaillé au point 3 du présent avis;

**6.2** La procédure d'inscription à SisFAPERJ doit être effectuée conformément à l'**ANNEXE 1** du présent document;

**6.3** La FAPERJ et le Consulat de France ne seront pas responsables des propositions non reçues à temps en raison de problèmes techniques et d'encombrement du réseau;

**6.4** La FAPERJ n'acceptera pas les propositions soumises par tout autre moyen que le système électronique SisFAPERJ, ou après la date limite de réception fixée dans le calendrier (point 3). Pour cette raison, et conformément aux dispositions du caput de l'art. 41 de la loi n ° 8.666 du 21 juin 1993, la proposition ne sera pas acceptée, examinée et jugée;

**6.5** Dans la soumission du projet, pour cette modalité, tous les champs des onglets du formulaire en ligne doivent être remplis.

## **7. RESSOURCES FINANCIÈRES ET DURÉE**

**7.1** Les ressources allouées par la FAPERJ pour le financement du présent appel d'offres sont de l'ordre de **R\$ 390.000,00** (trois cent quatre-vingt-dix mille reais), se référant aux bourses mensuelles (et dans le cas des doctorants, aide à l'installation) définies dans le Calendrier Budgétaire de la FAPERJ ;

**7.2** Les fonds alloués par le Consulat de France pour le financement du présent avis s'élèvent à **R\$ 120.000,00** (cent vingt mille reais), se référant aux billets d'avion et aux bagages et à l'assurance voyage, tels que définis par le budget du Consulat de France ;

**7.3** La FAPERJ et le Consulat de France se réservent le droit de reclasser les offres entre les BANDES A et B en fonction de la demande qualifiée et des ressources disponibles pour ce Programme;

**7.4** Le délai d'exécution de chaque proposition contractuelle dépendra de la période demandée et de la fourchette choisie, à compter de la date de publication des ressources.

## **8. ÉLÉMENTS FINANCIERS**

**8.1** Dans le FAPERJ, les éléments pertinents pour les bourses de mobilité internationale, indispensables pour la réalisation du projet en suivant les règles de la FAPERJ fournies dans les 'INSTRUÇÕES PARA CONCESSÃO E UTILIZAÇÃO DE AUXÍLIOS E BOLSAS' (INSTRUCTIONS POUR L'OCTROI ET L'UTILISATION DE L'AIDE ET DES SUBVENTIONS) disponibles sur: <http://www.faperj.br/?id=43.4.0>.

**8.2** Éléments pouvant être financés dans la **BANDE A** (Chaires Françaises):

- Bourse mensuelle d'un montant de R\$ 6.000,00;
- Billet aller-retour en classe économique jusqu'à R\$ 7.000,00, selon trois budgets à envoyer par le proposant au Consulat de France;
- Assurance voyage, incluse dans le billet;

**8.3** Éléments financables dans la **BANDE B** (Doctorat Sandwich Reverse):

- Bourse mensuelle d'un montant de R\$ 6.000,00;
- Billet aller-retour en classe économique jusqu'à R\$ 7.000,00, selon trois budgets à envoyer par le proposant au Consulat de France;
- Assurance voyage, incluse dans le billet;
- Aide à l'installation d'un montant de R\$ 6.000,00 à payer en une fois.

## **9. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**9.1** La FAPERJ se réserve le droit de contrôler périodiquement l'exécution du projet, à travers des formulaires spécifiques à envoyer aux responsables, et des visites techniques;

**9.2** En cas de violation des dispositions du présent avis, la FAPERJ peut restreindre le soutien futur aux chercheurs envisagés;

**9.3** À tout moment, le présent avis peut être révoqué ou révoqué, en tout ou en partie, y compris les ressources qui lui sont allouées, par décision unilatérale de la FAPERJ, pour des raisons d'intérêt public ou d'obligation légale, sans impliquer le droit de indemnité ou réclamation de toute nature;

**9.4** Tout appel formé contre les résultats divulgués doit être soumis exclusivement à FAPERJ, par l'adresse électronique [assessoria.internacional@faperj.br](mailto:assessoria.internacional@faperj.br) dans les 7 (sept) jours ouvrables après la divulgation de la liste de ceux envisagés sur le site Internet de la Fondation et une fois, ce qui n'est pas autorisé nouvelle fonctionnalité. Dans ce cas, aucun nouveau document ou fait ne peut être inclus dans l'appel, et le jugement du conseil d'administration de la FAPERJ dépend de lui;

**9.5** Après la publication des résultats finaux, la FAPERJ contactera les proposant des propositions approuvées, par courrier électronique renseigné dans l'inscription du chercheur SisFAPERJ, pour le retrait des 'Termos de Outorga e Aceitação de Auxílio' (conditions d'octroi et d'acceptation de l'aide), et les documents nécessaires pour ouverture de compte bancaire (spécifique pour la gestion des fonds mis à disposition par la Fondation); A l'occasion du retour de ces documents à la FAPERJ, les personnes agréées doivent également soumettre le Formulaire de Candidature dûment complété, avec les signatures et cachets requis;

**9.6** Le chercheur sélectionné aura 15 (quinze) jours ouvrables pour retourner les documents de subvention à FAPERJ, accompagnés du formulaire de demande dûment rempli, avec les signatures et cachets requis;

**9.7** Tout empêchement à retourner les documents mentionnés au point 9.6 dans le délai imparti doit être immédiatement communiqué à FAPERJ avec la justification appropriée, via l'adresse électronique [central.atendimento@faperj.br](mailto:central.atendimento@faperj.br) - le non-retour de

la documentation sans communication formelle et justification impliquera annulation de la concession;

**9.8** Les questions et clarifications concernant cet avis doivent être envoyées uniquement et exclusivement à l'adresse e-mail [assessoria.internacional@faperj.br](mailto:assessoria.internacional@faperj.br), y compris le nom de l'avis dans le champ «sujet»;

**9.9** Toute omission dans cet avis sera résolue par la présidence de la FAPERJ.

Rio de Janeiro, le 19 décembre 2019

Jerson Lima Silva

Président de la FAPERJ

---

## **ANNEXE 1**

### **I. PROCÉDURES D'INSCRIPTION**

**I.I** Remplir le formulaire en ligne dans le système SisFAPERJ et soumettre le projet doit être fait par le proposant du projet (avec ses propres identifiant et mot de passe);

**REMARQUE: Pour remplir les formulaires dans le système SisFAPERJ, utilisez uniquement les navigateurs MOZILLA FIREFOX ou GOOGLE CHROME DANS L'ENVIRONNEMENT WINDOWS.**

**I.II** L'inscription se fera en deux étapes:

- **Étape 1** - Inscription en ligne: inscription ou mise à jour de l'inscription en ligne du promoteur;
- **Étape 2** - Remplir le formulaire en ligne;

**I.III** Inscription en ligne:

1º Accédez à l'adresse e-mail: <https://sisfaperj.faperj.br/sisfaperj/> (login = CPF «votre numéro de sécurité sociale»);

2º Au point "Solicitante"(Demandeur), cliquer sur "Meu cadastro "(Mon inscription) ;

3º Cliquez sur 'GRAVAR' (ENREGISTRER) pour terminer le processus d'inscription et obtenir le numéro d'enregistrement de la FAPERJ.

**I.IV** Remplir le formulaire en ligne:

**I.IV.I** Dans le système SisFAPERJ, procédez comme suit:

1º Au point "Solicitante"( Demandeur), accédez au menu «Mon SisFAPERJ»;

2º Sélectionnez la ligne «**Mobilidade Internacional FAPERJ-France (BANDE A)-2019**» ou «**Mobilidade Internacional FAPERJ-France (BANDE B)-2019**» ;

- 3º Cliquez sur "Solicitar fomento" (Demander un financement) ;
- 4º Lire et accepter les termes du contrat ;
- 5º Cliquer sur "prosseguir" (continuer).

## **II. FORMULAIRE D'INSCRIPTION.**

**II.I** La proposition doit être présentée sous forme de projet et doit contenir les éléments suivants:

- A. Titre du projet (publiable);
- B. Résumés en portugais/anglais ou portugais/français (publiables);
- C. Bande demandée (A ou B);
- D. Introduction
- E. Justification;
- F. Objectifs;
- G. Méthodologie;
- H. indicateurs de performance;
- I. Résultats attendus;
- J. Bibliographie relative au projet.

**II.II** Remplissez le formulaire en ligne en joignant les documents suivants au format **PDF**:

- A. Curriculum vitae et/ou équivalent (dans le cas des étrangers) résumés du coordinateur/directeur de thèse (proposant) et du chercheur/doctorant (boursier) de la proposition, contenant uniquement des publications de 2014 à 2019 et des orientations complètes et en cours d'étudiants diplômés; Les présentations ne devraient pas être incluses dans les congrès, les projets et la participation aux jurys d'examen;
- B. Preuve d'emploi ou cadre statutaire du proposant (chèque de paie, publication au Journal Officiel ou déclaration de l'employeur);
- C. Liste des lignes directrices complétées pour les proposants;
- D. Plan de travail, y compris le calendrier de mise en œuvre, en mois civils, pour le développement des activités proposées;
- E. Tableau contenant le résumé quantitatif de la production scientifique du proposant et des autres membres de l'équipe principale, entre 2014 et 2019, avec les indicateurs suivants:
  - (1) articles publiés dans des revues internationales;
  - (2) livres et chapitres de livres publiés;
  - (3) les brevets délivrés ou déposés (le cas échéant);
  - (4) étudiants de premier cycle, de premier cycle et de doctorat;
  - (5) d'autres productions académiques jugées pertinentes;
- F. Déclaration de consentement de l'institution, signé par son supérieur hiérarchique (**ANNEXE 2**);
- G. Document d'approbation du Comité d'éthique pour les expérimentations animales et humaines. Aucune expérience impliquant des animaux et des humains ne joint une déclaration de leur propre poing.

**II.III** Le demandeur peut enregistrer son remplissage autant de fois que nécessaire et y accéder à nouveau à partir du menu «Mon SisFaperj»;

**II.IV** Pour effectuer la soumission finale de la commande, cliquez sur 'OPÇÃO' (OPTION) – 'Enviar para FAPERJ' (Envoyer à FAPERJ); Après cette soumission, il n'y aura aucune possibilité de modification;

**II.V** L'envoi définitif doit être effectué au plus tard à la date indiquée au CALENDRIER, point 3 du présent document.

### **III. APRÈS SOUMISSION DE LA PROPOSITION:**

**III.I** La demande passera au statut 'Aguarda Verificação' (En attente de vérification) (voir menu "Mon SisFAPERJ");

**III.II** Le formulaire de demande est généré automatiquement après la soumission en ligne de la proposition et est accessible en cliquant sur «imprimer»; Seuls les soumissionnaires qui ont approuvé les offres doivent soumettre à FAPERJ une copie papier de ce formulaire, avec les signatures et cachets requis, à une date qui sera communiquée en temps voulu après la divulgation des résultats finaux.

---

## **ANNEXE 2**

### **DECLARATION DE CONSENTEMENT DE L'INSTITUTION**

Proposant:

CPF:

Titre du projet:

Institution d'exécution:

CNPJ:

Directeur principal de l'institution:

CPF:

Position/occupation maximal de l'institution:

Par cet instrument, je confirme le consentement de l'Institution à la réalisation du Projet susmentionné, sous la coordination du Proposant, à soumettre au financement de la FAPERJ dans l'AVIS PUBLIC FAPERJ N° 24/2019 « PROGRAMME DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE FAPERJ / FRANCE – 2020 ».

Le Conseil d'administration de l'institution appuie pleinement la demande du Proposant et mettra à disposition l'infrastructure physique et personnelle de l'Institution, en vue de l'avancement parfait de son projet.

---

**SIGNATURE / TIMBRE  
LE DIRECTEUR MAXIMAL DE L'INSTITUTION**

## **LIGNES DIRECTRICES DE REMPLISSAGE DE LA DECLARATION DE CONSENTEMENT DE L'INSTITUTION**

Aux fins de l'AVIS PUBLIC FAPERJ N° 24/2019 « PROGRAMME DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE FAPERJ / FRANCE – 2020 », le directeur maximal de l'institution est considéré comme: recteur et ses adjoints (vice-recteur, pro-recteur et directeur d'unité), président Institut de recherche, musée, association ou société scientifique.

Il est à noter que le document ci-dessus (Déclaration de consentement de l'institution) doit être complété avec toutes les informations demandées à son supérieur hiérarchique, à savoir: les données à informer (nom, CPF et fonction); la signature à recueillir; le cachet (avec nom + titre + institution + inscription).

Remarques:

1. Les données, la signature et le cachet doivent être la même personne;
2. Une fois terminé, le terme doit être attaché au système SisFAPERJ sous l'onglet 'Documentos' (Documents).

Si vous avez des questions, veuillez contacter l'équipe technique de FAPERJ à [central.atendimento@faperj.br](mailto:central.atendimento@faperj.br)

---

### **ANNEXE 3**

#### **TABLE D'EQUIVALENCE**

“Chargé de recherche”, “Maitre de conférences”, non titulaire d’une HDR	Professor Doutor
“Chargé de recherche”, “Maitre de conférences”, titulaire d’une HDR	Professor-Associado (Livre-docente)
“Professeur des universités”, “Directeur de recherche”	Professor Titular

## **ANNEXE 4**

### **INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS DE SÉJOUR AU BRÉSIL**

- Les enseignants sélectionnés doivent disposer de tous les documents administratifs nécessaires et demander un visa scientifique temporaire (visa temporaire VITEM 1) auprès du Consulat Général du Brésil en France, quelle que soit la durée de leur séjour au Brésil. Ils doivent également organiser et payer leurs propres dispositions administratives suffisamment tôt pour obtenir un visa avant la date de départ.
- Les enseignants sélectionnés sont responsables de la régularité de leur situation au Brésil. Ainsi, il est fortement recommandé d'obtenir autant d'informations préalables que possible sur les démarches administratives à effectuer auprès du Consulat Général du Brésil en France.
- Si le séjour implique des activités sur le terrain, les enseignants sélectionnés doivent en discuter **IMPERATIVEMENT** avec le professeur titulaire afin de se prémunir contre d'éventuelles difficultés administratives et sanitaires.
- Dans la mesure du possible, le séjour à l'université brésilienne sera facilité par la FAPERJ.